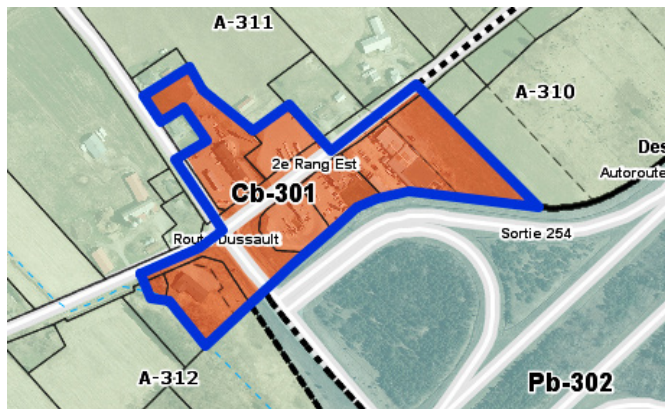


AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 décembre 2023, le conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone Cb-301.



2. Ce projet de règlement vise à permettre l'usage « Conception et fabrication d'unités et d'équipements de dégivrage d'avions » à titre d'usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone commerciale Cb-301. Cette zone est localisée en bordure de l'autoroute Félix-Leclerc (40), à l'intersection du 2^e Rang Est et de la route Dussault.
3. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 12 février 2024 à 20 heures**, au Centre des Roches situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.
4. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de celui-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : info@deschambault-grondines.com.
5. Ce projet de règlement peut également être consulté au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.
6. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 31^E JOUR DE JANVIER 2024.

Marie-Claude Arcand, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe